

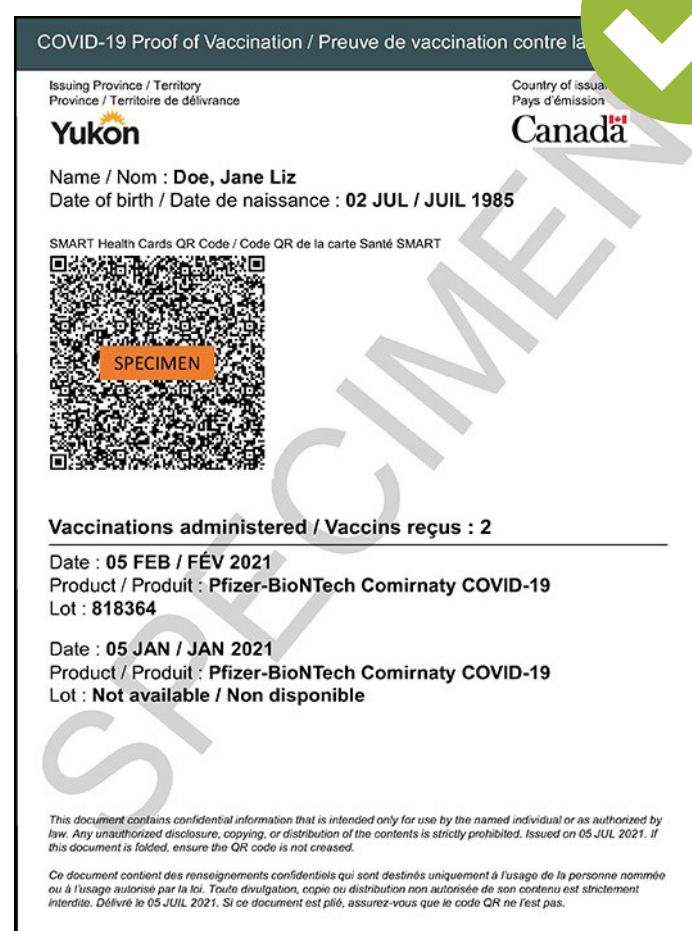
Preuves de vaccination acceptées

Toute personne de plus de 12 ans doit présenter une preuve de vaccination et une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement. Pour les moins de 18 ans, la pièce d'identité n'a pas besoin de comporter une photo.

Qu'est-ce qui est accepté?

Preuve de vaccination délivrée par le gouvernement.

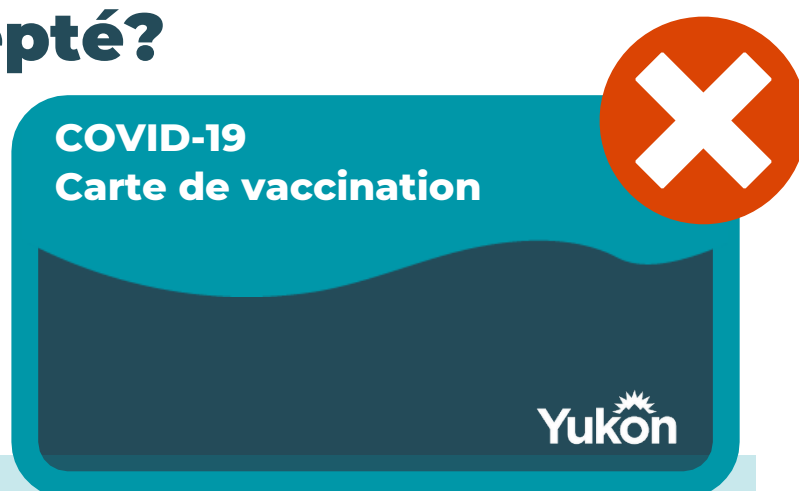
Toute preuve de vaccination délivrée par le gouvernement sera acceptée, en format papier ou électronique.



Qu'est-ce qui n'est pas accepté?

Carte de vaccination

La carte que vous avez reçue au moment de la vaccination n'est plus acceptée comme preuve de vaccination.



Obtenez votre preuve de vaccination au Yukon.ca/fr/preuve-vaccination.

Signalez tout problème de conformité au 867-393-6210.

Yukon